

Taux de taxes pour l'année 2024

Par 100 \$ d'évaluation

Catégories de taxe	Taux de taxes
Taxe foncière générale résidentielle	0,8792 \$
Taxe foncière – immeubles de 6 logements et plus	1,35 \$
Taxe foncière – immeubles non résidentiels	1,8801 \$
Taxe foncière – agricole	0,8792 \$
Taxe foncière – terrains vagues desservis	1,7172 \$
Catégorie forestier	0,8792 \$
Répartition locale développement rue des Peter (au mètre linéaire)	6,73 \$
Répartition locale Place de 1755 et rue Dieppe (au mètre linéaire)	10,01 \$
Répartition locale rue des Aboiteaux (par terrain)	72,87 \$
Compensation aqueduc et égout	278,00 \$
Compensation aqueduc seulement	164,00 \$
Compensation aqueduc pour piscine	100,00 \$
Enlèvement des ordures ménagères (collecte et transport)	92,07 \$
Collecte sélective et tri (par unité desservie)	5,15 \$
Compensation pour services municipaux sur les immeubles non imposables en vertu de l'article 204 10 (LFM) (sur la valeur foncière)	0,10 \$